



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

Union européenne  
L'Europe s'engage en France  
Avec le Fonds social européen

# Programme de la formation

*Date de création : 2015*

*Version n°3*

## Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) avec support SYSTERA

Public visé : les employeurs agricoles seine-et-marnais, notamment ceux qui réalisent eux-mêmes leur DUER.

Prérequis :

- être employeur de main d'œuvre
- avoir des notions d'informatiques
- avoir signé la lettre de mission définissant les modalités permettant l'accès au logiciel SYSTERA

Moyens utilisés et modalité d'évaluation :

- Outils pédagogiques : Diaporama et exercices pratiques.
- Matériel : Ordinateur portable + Vidéoprojecteur + Ecran + Documents papiers.
- Evaluation des acquis des stagiaires : Via des exercices pratiques et des questionnaires.

Durée et horaires de la formation: 7h.00 (+ temps de repas) - de 9h.00 à 17h.00

Modalité d'accès : les dates de sessions sont disponibles sur le site internet et sur les bulletins d'inscription possibilité de s'inscrire 15 jours avant le début de la formation

Nombre maximum de stagiaires par formation : 12.

Coût de la formation par stagiaire : 161 € (+ 20 € pour le repas). Différents financements peuvent être mobilisés dans le cadre de cette formation. Si vous cotisez au VIVEA la formation vous sera facturée **21 € + les 20 € pour le repas**

Coût de l'accès au logiciel SYSTERA : 50 € pour les Adhérents (300 € pour les non-adhérents)

Responsables et animateurs du stage : Sabrina PRUGNAC (Animatrice syndicale à la FDSEA 77 : 01.64.79.31.05 [sabrina.prugnac@fdsea77.fr](mailto:sabrina.prugnac@fdsea77.fr)) et Jean Baptiste FABRE (Juriste environnemental à la FDSEA 77 : 01.64.79.30.35 [jb.fabre@fdsea77.fr](mailto:jb.fabre@fdsea77.fr))

Intervenants : Sabrina PRUGNAC et Jean Baptiste FABRE sur les 3 derniers modules + Madame Patricia MARTIN (Conseillère de prévention MSA Ile-de-France) sur le 1<sup>er</sup> module.

Exposé des motifs : Malgré l'existence du DUER depuis plusieurs années, il est constaté que la plupart des employeurs ne l'ont pas toujours au sein de leur entreprise ou, alors, en ont une version non actualisée. Les employeurs agricoles ne font pas exception.

Etant donné le risque légal encouru par un employeur ne disposant pas de ce document ou ayant une version obsolète, il a semblé utile à la FDSEA d'organiser une session de formation permettant aux employeurs agricoles d'élaborer leur propre DUER et d'éventuels autres documents relatifs à la prévention des risques professionnels.

Pour cela, la FDSEA compte sur un logiciel récemment élaboré par la FNSEA et validé par la MSA ainsi que par le Ministère de l'agriculture : SYSTERA.

**Objectif général :** Former les employeurs agricoles à évaluer eux-mêmes les risques professionnels existants sur leur exploitation et s'approprier l'outil SYSTERA en vue de garantir une meilleure sécurité de leurs salariés et de leur exploitation.

**De 9h.00 à 11h.00 (2h.00) : 1<sup>er</sup> module**

**Objectifs pédagogiques :** Acquérir une méthodologie pour évaluer les risques professionnels sur son exploitation.

**Contenus :** Evaluation en début à l'aide d'un questionnaire, tour de table pour analyser des réponses et le recueil des besoins. Intervention d'un conseiller de prévention de la MSA. Présentation récapitulative du DUER quant à sa forme et à son contenu. Exposé des obligations réglementaires. Exercices pratiques (les stagiaires devront évaluer les risques par rapport à des situations de travail présentées sur photos).

**De 11h.00 à 12h.30 (1h.30) : 2<sup>ème</sup> module**

**Objectifs pédagogiques :** Prendre en main le logiciel SYSTERA.

**Contenus :** Intervention du juriste et de l'animatrice de la FDSEA. Présentation du logiciel, entrée des codes et identifiants de chaque stagiaire.

Apprendre à renseigner le logiciel au niveau des informations générales propres à l'entreprise (les stagiaires devront, à l'issue de ce module, savoir créer leur page personnelle sur le logiciel).

**De 12h.30 à 13h.30 (1h.00)**

Pause repas.

**De 13h.30 à 15h.00 (1h.30) : 3<sup>ème</sup> module**

**Objectifs pédagogiques :** S'approprier des modalités d'utilisation du logiciel SYSTERA.

**Contenus :** Intervention du juriste et de l'animatrice de la FDSEA. Petits cas pratiques généraux (les stagiaires devront évaluer les risques par rapport à des situations de travail présentées sur photos en les transposant sur le logiciel SYSTERA).

**De 15h.00 à 17h.00 (2h.00) : 4<sup>ème</sup> module**

**Objectifs pédagogiques :** Les stagiaires seront capables d'utiliser de façon autonome le logiciel SYSTERA pour établir leur propre DUER.

**Contenus :** Cas pratique personnel propre à l'exploitation de chaque stagiaire (les stagiaires devront évaluer les risques existants sur un poste de travail de leur entreprise et les transposer sur le logiciel SYSTERA. Chacun d'entre eux s'étant préalablement munis de photos de ce poste).

En fin de formation le même questionnaire évaluera les acquis des apprenants pour chaque objectif de la formation.